

FINANCEMENT LBO

ACQUISITION D'UNE SOCIÉTÉ PAR EFFETS DE LEVIER



CONTEXTE

Cette formation a vocation à présenter les principaux points de vigilance et étapes de la structuration d'un financement d'acquisition sous forme de LBO, avec une attention particulière portée aux contraintes juridiques et fiscales.

OBJECTIFS

- Disposer d'une bonne connaissance du financement LBO;
- Sensibiliser aux points de vigilance;
- Présenter les principales problématiques de structuration (approche risque de crédit).

PUBLIC

- Juristes de banque et juristes financiers
- Avocats
- Directions financières
- Département des risques des établissements de crédit
- Département déontologie (*compliance*) des établissements de crédit
- Équipes *middle-office* des établissements de crédit

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis.

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émergence
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

PRINCIPAUX POINTS D'ATTENTION

- Opération mise en place à la demande du client
- Répondre aux attentes du client
- Assurer la protection des intérêts de la banque
- Respect du devoir général de vigilance

LE PRINCIPE DU LBO

- Présentation de l'activité de *private equity*
- Les intervenants (fonds d'investissement, banques, conseils externes...)
- Les effets de levier dans le cadre d'un LBO (juridique, financier, fiscaux)

LES MODALITÉS DE FINANCEMENT

- Modalités de financement du prix d'acquisition
- Modalités de paiement du prix d'acquisition
- Modalités de refinancement de la société cible

I. ASPECTS CONTRACTUELS ET JURIDIQUES

1. La situation contractuelle du vendeur et de l'acheteur
2. La situation des dirigeants
3. Aspects juridiques des contrats de financement et des documents de sûreté

II. CONTRAINTES JURIDIQUES INHÉRENTES AU LBO

1. Fusion de la holding d'acquisition et de la société cible
2. Convention de centralisation de trésorerie et financement de l'acquisition des titres de la société cible

III. CONTRAINTES FISCALES INHÉRENTES AU LBO

1. Fusion de la holding d'acquisition et de la société cible – abus de droit
2. L'amendement Charasse

IV. LE DÉNOUEMENT DU LBO

- Introduction de la société cible en Bourse
- Cession industrielle de la société de la société cible
- Cession des titres à un repreneur (*drag along, tag along...*)
- Réalisation d'un LBO secondaire

V. LA RESTRUCTURATION DU LBO

1. La restructuration conventionnelle
2. La restructuration judiciaire

LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 9h00-17h00

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique, exercices d'application, quiz/QCM
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1 040 € HT (1 248 € TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATEUR

Franck Julien est *Senior Legal Counsel, Executive Director, Banking, Financing & Securitisation* au sein de *Crédit Agricole Corporate and Investment Bank*. Membre du Conseil



d'Administration de l'Association Française des Docteurs en Droit, membre de l'Association Européenne de Droit Bancaire et Financier, il est également enseignant à la Faculté de droit de Paris II Panthéon-Assas (Master 2 Droit bancaire et financier du Professeur Thierry Bonneau). Il a également rédigé plusieurs articles dans la revue *Banque & Droit*.



CONDITIONS D'INSCRIPTION

Vous pouvez vous inscrire en ligne sur www.rb-formation.fr

Remplissez le formulaire d'inscription en ligne.

Imprimez la page à l'aide de votre navigateur, puis cliquez sur « envoyer ».

Envoyez-nous par email ou courrier le bulletin d'inscription signé.

Dès réception de votre inscription, nous vous adresserons une facture-convention (n° de déclaration d'activité 11-7511101-75).

Une attestation de présence sera délivrée à l'issue de la formation au salarié présent.

CONDITIONS D'ANNULATION

Stagiaire :

En cas de dédit par le stagiaire à moins de 7 jours avant le début de l'action mentionnée à l'article 1 ou abandon au cours de la formation, l'organisme retiendra le coût total des sommes qu'il aura engagées pour la réalisation de ladite action, conformément aux dispositions de l'article L920-9 du code du travail.

Organisme :

REVUE BANQUE se réserve le droit d'annuler la formation jusqu'à deux semaines avant de le début de celle-ci, si le seuil minimum d'inscrits (5 personnes) n'est pas atteint.

ACCESSIBILITÉ

Merci de nous contacter si vous rencontrez des difficultés : Caroline Breton, par tél. : 01.48.00.54.04 ou par mail formation@revue-banque.fr

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Possibilité d'adaptation sur demande du support, du rythme de la formation.

Aménagement possible de la salle.

CONTACT

Pour toute information :

RB FORMATION

18 rue La Fayette 75009 Paris

formation@revue-banque.fr

Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATIONS SUR MESURE

Toutes nos formations peuvent être proposées en intra. Devis sur demande.